

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

95 N° 7 1973

Une approche sociographique de la «sainteté»

Roger MOLS (s.j.)

p. 748 - 763

<https://www.nrt.be/es/articulos/une-approche-sociographique-de-la-saintete-1244>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2020

Une approche sociographique de la « sainteté »

Préfaçant l'intéressante publication¹ dont nous voudrions présenter ici les grandes lignes, le regretté G. Le Bras esquissait deux définitions qui permettent de la situer et d'en circonscrire l'objet. Il y voyait un essai de « sociographie céleste, plus précisément une sociographie des saints identifiés par l'Eglise », une « démographie des élus dont le sort est (aux yeux de l'Eglise) hors de toute contestation ». Entreprise vraiment originale et toute nouvelle ; jamais rien d'approchant n'avait été tenté. Entreprise délicate aussi, on le comprend ; d'autant que l'auteur, docteur en sciences sociales (ce livre constitue précisément sa thèse de doctorat), n'est pas un professionnel des recherches hagiographiques, secteur truffé de chausse-trapes s'il en est. Compte tenu des difficultés d'une pareille exploration, il ne fallait pas peu de courage ou d'audace pour l'entreprendre².

Conditions sociales de la sainteté reconnue

Aussi bien cette enquête étudie le culte des saints non pas sous l'angle religieux mais comme phénomène social. Or la vie sociale est sujette à certaines modifications qui peuvent se répercuter sur tous les phénomènes qu'elle conditionne, y compris le phénomène « sainteté ». Celui-ci relevant d'un mode de perception sociale, le schème de la sainteté n'est pas resté identique au cours des âges ni dans des milieux divers. Le désir de voir ce schème officiellement reconnu dans un « saint » issu d'un milieu déterminé a été plus ou moins fortement ressenti. Dans un cas extrême, il est pensable — et il s'est même historiquement produit (l'auteur cite l'exemple de

1. P. DELOOZ, *Sociologie et Canonisations*, Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, 30, Liège, Faculté de Droit, 1969, 24 × 16, IV-515 p., 650 FB. Voir la note critique d'H. DESROCHE, A. VAUCHEZ et J. MAÎTRE, *Sociologie de la sainteté canonisée*, dans *Arch. de Sociol. des Rel.* 15 (1970) n° 30, 109-115.

2. On serait mal venu de lui tenir rigueur de certaines faiblesses de fond ou de présentation que les hagiographes spécialisés ne manqueraient pas de relever. C'est surtout l'origine historique du culte des saints qui ne nous paraît pas avoir été perçue et expliquée dans sa véritable perspective. On insiste trop sur une dépendance trop étroite à l'égard du culte rendu aux morts dans les religions païennes, pas assez sur l'assimilation de la mort du martyr à la mort du Christ, dont il est le témoin par sa mort. La plupart des notes moins justes qu'on perçoit parfois dans cet ouvrage sont dues à ce déplacement de perspective. — Sur l'hagiographie, rappelons l'ouvrage de R. AIGRAIN, *L'hagiographie. Ses sources. Ses méthodes. Son histoire*, Paris, 1953. — Cf. aussi W. RORDORF, *Aux origines du culte des martyrs*, dans *Irenikon* 46 (1972) 315-331.

sainte Philomène ; à une réserve près, il aurait pu lui adjoindre ceux de saint Christophe, de sainte Cécile ou de saint Georges) — que ce schème se soit appliqué à un personnage à partir d'un fondement objectif extrêmement ténu. Il y a donc lieu de distinguer le saint *réel* et le saint *construit*. A la limite, « il y a des saints qui sont uniquement des saints *construits*, en ce sens que, rien d'historique n'étant connu sur eux, tout, y compris leur existence, est le fruit de représentations mentales collectives »³. Ce que cet ouvrage examine, ce n'est donc pas le fait même de la sainteté — celui-ci relève du seul tribunal de Dieu —, mais le fait de sa perception collective, qui finit par se traduire dans une reconnaissance officielle de la part des autorités compétentes. En ce sens-là, on n'est « saint » que *par* et *pour* les autres. Et la reconnaissance de cette sainteté, là où elle ne résulte pas spontanément d'un *consensus populi* obéissant à un mobile d'entraînement collectif, ne peut être obtenue que par l'action persévérante d'un groupe de pression capable d'influencer ceux qui ont qualité pour se prononcer en la matière.

On trouve sommairement rappelées au cours de cette étude les *sept conditions* sociologiques requises pour qu'une procédure en ce sens puisse être menée à bonne fin. Ce sont

- 1) une impulsion unique ou synchronisée vers un but déterminé ;
- 2) la persévérance dans les efforts déployés en vue de cet objectif, pendant une durée parfois considérable ;
- 3) la persistance des modèles culturels, qui rend une génération spirituellement solidaire de la ou des générations précédentes ;
- 4) la transmission fidèle d'une tradition conforme à ce modèle ;
- 5) le crédit moral dont jouit le groupement intéressé à la promotion d'un des siens ;
- 6) le crédit financier dont ce même groupement bénéficie ;
- 7) la compétence canonique permettant d'effectuer à bon escient les démarches nécessaires.

A cet égard les instituts religieux apparaissent comme idéalement outillés. On s'explique ainsi que les canonisations furent les plus fréquentes dans les rangs de leurs membres ou parmi leurs protégés.

Quels furent les bénéficiaires de ces canonisations ?

Pour limiter le domaine culturel prospecté et réduire l'ampleur des problèmes connexes de critique historique, l'auteur s'est borné à étudier les saints *honorés par l'Eglise catholique en Occident* et *déclarés saints depuis l'an mille*, laissant de côté presque tous les saints du premier millénaire chrétien et ceux que vénèrent les Eglises Orientales — deux groupes pour lesquels il eût été spécialement ardu

de réunir les renseignements nécessaires à l'étude sociographique envisagée. C'est dans le cadre ainsi défini, plus proche de nous dans le temps et l'espace, qu'il s'est penché sur ceux « que l'on s'est collectivement représentés comme saints, à partir de la perception de faits réels ». Même ainsi limitée, l'entreprise restait de taille.

Ces faits, objet d'une perception collective dans un contexte de sainteté, ont d'ailleurs répondu à des critères qui connurent des modifications sensibles au cours des temps. Dans l'Eglise primitive, le martyr fut d'abord le contexte exclusif de cette perception. Par la suite, d'autres catégories en bénéficièrent à leur tour : les Pères du Désert, les plus renommés parmi les chefs d'Eglises, certains souverains, les grands missionnaires et les fondateurs spirituels du monachisme. A défaut du martyr, il fallait avant tout être thaumaturge, soit de son vivant, soit après sa mort. Les merveilles et prodiges opérés par la Toute-Puissance de Dieu, de préférence sur la tombe d'un chrétien dont les exemples de vie vertueuse restaient dans la mémoire publique, voilà l'élément exceptionnel par excellence qui situe l'intéressé hors du commun. Ce souvenir collectif est alors officiellement ratifié par l'autorité religieuse au moyen d'une cérémonie d'élévation ou de translation des reliques. Pour donner un plus grand lustre au culte de tel personnage vénéré, l'usage se répandit graduellement de solliciter des autorités romaines la confirmation de son culte. Il s'agissait surtout, non pas de centralisation culturelle ni de contrôle critique — personne n'en concevait alors la nécessité —, mais d'un plus grand honneur rendu à Dieu en reconnaissance de l'action qu'il exerçait par l'entremise de son serviteur choisi. La gloire de Dieu rejaillissait sur son élu et sur ceux qui possédaient et vénéraient ses restes. L'obligation d'un tel recours à Rome fut insérée dans les *Décrétales* en 1234. Et le Saint-Siège ne se borna plus à une simple confirmation administrative : il désigna des commissaires et établit des questionnaires pour enquêter sur la vie de l'intéressé et sur les miracles attribués à son intercession. De ces deux éléments, le premier prendra une importance relative toujours plus grande. Dès le XV^e siècle, la reconnaissance de la sainteté devint une opération juridique en bonne et due forme, et très complexe. La création de la Congrégation des Rites, sous Sixte V (1587), et la concession à ce dicastère, en 1634, du monopole des causes hagiographiques ne firent qu'institutionnaliser un procédé juridique déjà en usage habituel, en le complétant d'exigences beaucoup plus sévères pour l'avenir.

Désormais la préparation juridique d'une canonisation devient une démarche très complexe, mettant une distance toujours croissante entre la *vox populi* et sa ratification officielle. L'auteur énumère les 112 étapes que comporte cette procédure, en doublant chaque mention

d'un commentaire qui indique sa portée sociologique⁴. Après quoi il passe à l'analyse succincte des quatre critères de sélection qui, dans le régime actuel, président à toute la procédure : orthodoxie des écrits, héroïcité des vertus, martyre (s'il y a lieu), miracles. Mais il s'en faut que les causes des saints reconnus comme tels depuis l'an mille aient toutes satisfait à toutes les exigences de cette rigoureuse procédure.

Quatre classes de saints reconnus

On ne compare que ce qui est comparable. Sur le plan sociologique — pas plus d'ailleurs que sur celui de la sainteté personnelle —, il ne peut être question de placer tous les saints sur le même pied, bien qu'ils appartiennent tous à la cour céleste et remplissent une fonction déterminée dans le culte liturgique de l'Eglise. Mais ils proviennent de milieux historiques et géographiques divers. Leurs vies et leurs morts furent différentes. Leur sélection a obéi à des critères variés et à des procédures différentes, comprenant une part plus ou moins importante de démarches et de vérifications critiques. C'est donc avec raison que P. Delooz rejette la méthode de certains sociologues contemporains, surtout américains, qui dans leurs travaux sur ce sujet logent tous les saints à la même enseigne, comme s'il s'agissait d'un ensemble univoque. Sur la méthode suivie par les principaux représentants de leur école, surtout P. A. Sorokin⁵, il porte un jugement sévère. Et dans son exposé il fait droit à la relativité des climats historiques qui ont vu s'épanouir et se concrétiser la sainteté.

Comme base de classement, l'auteur propose de répartir la population des saints en *quatre classes*, selon la diversité des procédures officielles qui en ont fait des saints⁶. Dans le cadre de ces quatre catégories, il passe au crible d'un examen critique toutes les listes de saints déjà établies par d'autres⁷, et en appendice il en dresse lui-

4. DELOOZ, pp. 44-97. Bien entendu, une procédure si longue et si complexe entraîne une mise de fonds considérable. L'*Annexe 2*, pp. 435-439, répond à la question : combien coûte une canonisation ?

5. P. A. SOROKIN, *Altruistic Love. A Study of American « Good Neighbors » and Christian Saints*, Boston, 1950.

6. En rigueur de méthode, l'auteur constate l'existence de 8 classes distinctes, qu'il préfère ramener à 4 pour rendre la présentation plus aisée et mieux saisissable (DELOOZ, pp. 125-126).

7. Voici les principales de ces listes (nous omettons les études et relevés limités à une période de l'histoire) : 1. La liste officielle publiée par la Congr. des Rites, dans *Index ac status causarum Beatificationis Servorum Dei et Canonizationis Beatorum*, Vatican, 1962 ; elle contient tous ceux qui ont fait l'objet d'un procès devant ce dicastère (donc les 3^e et 4^e classes). — 2. A. BATTANDIER, *Annuaire Pontifical Catholique*, Paris, 1901, pp. 528-555 (3^e cl.) et 1903, pp.

même une nouvelle qui devrait, selon lui, pouvoir supplanter les précédentes⁸. Ces quatre classes sont les suivantes (pour des motifs d'ordre logique nous intervertissons l'ordre dans lequel l'auteur dispose les deux premières) :

Première classe : les saints désignés par les responsables des Eglises particulières, sans qu'intervienne une mesure de l'autorité romaine, soit parce qu'il n'était pas encore d'usage de la solliciter (premier millénaire), soit parce qu'il y fut suppléé par une ratification plus tardive (*per viam cultus*).

Deuxième classe : les saints désignés par l'autorité pontificale suivant une procédure assez simple, avant l'entrée en fonctions de la Congrégation des Rites ou bien, depuis lors, par canonisation équipollente.

Troisième classe : les saints désignés par le Pape, suite à une procédure de canonisation formelle devant la Congrégation des Rites.

Quatrième classe : les bienheureux désignés dans les mêmes conditions, suite à une procédure de béatification. Dans la législation actuelle, cette quatrième classe constitue l'antichambre obligée de la troisième.

Quatre types de données

PERMETTANT DE CLASSIFIER ET DE DÉNOMBRER LES SAINTS

Les documents concernant les saints nous renseignent sur un certain nombre de particularités à leur sujet. Ce ne sont pas néces-

378-445 (2^e cl.). — 3. *Enciclopedia Universal Ilustrada europeo-americana*, t. XI (1908) pp. 195-197, art. *Canonización* (2^e et 3^e cl.). — 4. K. RICHSTÄTTER, *Die Heiligen des letzten Jahrtausends*, dans *Stimmen der Zeit* 112 (1926) 81-94. — 5. S. KUTTNER, *La réserve papale du droit de canonisation*, dans *Rev. hist. du droit franç. et étr.*, 1938, 172-228. Exposé canonique passant en revue les divers cas qui relèvent de la 2^e classe. — 6. Th. KLAUSER, *Die Liturgie der Heiligsprechung*, dans *Heilige Überlieferung*, Munster, 1938, pp. 229-233 (2^e cl.). — 7. G. LÖW, art. *Canonizzazione*, dans *Enciclopedia Cattolica*, t. III, Vatican, 1950, col. 569-607 (2^e et 3^e cl.); *id.*, art. *Beatificazione*, *ibid.*, t. II, 1949, col. 1098-1100 (4^e cl.). — 8. *Met de Heiligen het jaar rond*, Hasselt, 1953, t. I, pp. 17-22 (simple énumération; 2^e, 3^e et 4^e cl.). — 9. J. F. BRODERICK, *A Census of the Saints (993-1955)*, dans *The American Ecclesiastical Review* 135 (1956) 87-115 (2^e et 3^e cl.). — Pour les saints des quatre classes, il faut se reporter aussi aux *répertoires biographiques*. Les trois principaux qu'on ait à utiliser à l'heure actuelle sont : A. BUTLER, *Lives of the Saints*, éd. refondue et augmentée d'abord par H. THURSTON puis par A. ATWATER, Londres, 1956 ; *Vie des Saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'histoire des fêtes*, éd. par les RR. PP. Bénédictins de Paris, 13 vols, 1935-1959 ; et, dépassant de loin tous les autres, la *Bibliotheca Sanctorum*, publiée par l'Istituto Giovanni XXIII de l'Université Pontificale du Latran, 13 vols, Rome, 1961-1970. C'est à ce répertoire de toute première valeur, groupant quelque 30.000 mentions, qu'il faudra désormais recourir pour tout ce qui concerne les saints ; malheureusement, cet ouvrage de base n'était qu'au début de sa publication quand P. Delooz élaborait sa thèse ; il ne put que le mentionner dans une note.

8. DELOOZ, pp. 440-446 (2^e cl.), pp. 447-459 (1^e cl.), pp. 460-465 (3^e cl.), pp. 466-402 (4^e cl.)

sairement celles qui nous intéresseraient le plus. Mais une étude sociographique doit bien se contenter des matériaux disponibles. Et il serait contraire à toute saine méthode de considérer comme un échantillon représentatif de l'ensemble des saints les quelques-uns dont nous connaissons mieux tel ou tel trait qui retient notre intérêt. La valeur scientifique d'une « psychologie des saints » rédigée sur de telles bases peut sûrement prêter à contestation⁹. En fait, les données habituellement accessibles — et pouvant donc servir à une exploitation sociographique de la population des saints — relèvent des quatre rubriques suivantes : *géographique, historique, démographique et socio-professionnelle*.

A chacune de ces rubriques l'auteur accorde une section spéciale de son exposé, après avoir énoncé quelques remarques touchant les problèmes que pose la quantification des résultats¹⁰. S'il est vrai que toute canonisation résulte d'une pression sociale, il n'est pas vrai que cette pression, qui naît elle-même d'un « flux énergétique », puisse être quantifiée. C'est qu'en matière de sainteté comme en fait de pression sociale, l'unité n'est pas univoque : un saint Adérald, vénéré dans un seul diocèse, ne peut être traité comme équivalant à un saint Roch, honoré dans des centaines de sanctuaires européens. Néanmoins, comme toute recherche de finesses ultérieures risquait de conduire à de sérieuses déconvenues, P. Delooz s'est judicieusement contenté de tirer le maximum des renseignements généralement disponibles. Pour chacune des quatre rubriques susdites, il a établi des courbes d'effectifs concernant chacune des quatre classes de saints distinguées plus haut (en fonction de la procédure appliquée à leur cause).

1. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

La localisation de la naissance et celle du décès sont les deux principales. Dans la mesure où l'on estime suffisant de connaître la région ou le pays où ces deux événements eurent lieu, la réponse peut être connue dans la quasi-totalité des cas. Quant au cadre de ces localisations, la solution la plus pratique, adoptée par l'auteur, consiste à se référer aux frontières nationales actuelles. Pour abrégier de longues énumérations, nous regroupons les pays en neuf ensembles¹¹, ce qui permet de dresser le tableau suivant :

9. L'auteur a principalement en vue le très célèbre ouvrage de H. JOLY, *Psychologie des saints*, Paris, 1902, qui se réfère le plus souvent au cas de sainte Thérèse d'Avila, sans se demander dans quelle mesure il est représentatif.

10. DELOOZ, pp. 155-167.

11. Voici la composition de ces ensembles (lorsqu'elle n'apparaît pas dans l'énoncé) : Europe Centrale : Allemagne, Autriche, Suisse, Tchécoslovaquie, Pologne ; Europe N.E. : Pays Scandinaves, Finlande, partie européenne de l'U.R.S.S. ; Europe S.E. : Hongrie, Pays Balkaniques.

SAINTS DÉSIGNÉS PAR L'AUTORITÉ							TOTAL		
LOCALE		ROMAINE							
		<i>Procédure simple</i>	<i>Canonisation</i>	<i>Béatification</i> ¹²					
Italie	445	Italie	35	Italie	83	France	323	Italie	626
France	185	France	27	France	41	Iles Brit.	137	France	576
Iles Brit.	119	Eur. Centr.	24	Esp.-Port.	36	Esp.-Port.	82	Iles Brit.	271
Eur. Centr.	116	Iles Brit.	13	Benelux	19	Italie	63	Esp.-Port.	215
Esp.-Port.	90	Esp.-Port.	7	Eur. Centr.	10	Eur. Centr.	6	Eur. Centr.	156
Benelux	54	Eur. S.E.	5	Iles Brit.	2	Benelux	5	Benelux	79
Europe N.E.	20	Eur. N.E.	4	Eur. N.E.	2	Eur. S.E.	2	Eur. N.E.	26
Europe S.E.	14	Benelux	1	Eur. S.E.	—	Eur. N.E.	—	Eur. S.E.	21
Hors d'Eur.	14	Hors d'Eur.	1	Hors d'Eur.	47	Hors d'Eur.	437	Hors d'Eur.	499
Inconnus	133	Inconnus	8	Inconnu	—	Inconnu	—	Inconnus	141
Grand total	1190	Grand tot.	125	Total	240	Total	1055	Grand tot.	2610

B. Pays de décès (même répartition par classes)

Italie	491	Italie	36	Italie	90	France	287	Italie	665
France	211	France	29	France	30	Iles Brit.	139	France	557
Eur. Centr.	145	Eur. Centr.	25	Esp.-Port.	21	Italie	48	Iles Brit.	254
Iles Brit.	102	Iles Brit.	11	Benelux	20	Esp.-Port.	16	Eur. Centr.	186
Esp.-Port.	64	Esp.-Port.	6	Eur. Centr.	10	Eur. Centr.	6	Esp.-Port.	107
Benelux	53	Eur. N.E.	5	Iles Brit.	2	Eur. N.E.	5	Benelux	77
Europe N.E.	29	Eur. S.E.	4	Eur. N.E.	1	Benelux	2	Eur. N.E.	40
Europe S.E.	10	Benelux	2	Eur. S.E.	—	Eur. S.E.	—	Eur. S.E.	14
Hors d'Eur.	78	Hors d'Eur.	6	Hors d'Eur.	66	Hors d'Eur.	552	Hors d'Eur.	702
Inconnus	7	Inconnu	1	Inconnu	—	Inconnu	—	Inconnus	8
Grand total	1190	Grand tot.	125	Total	240	Total	1055	Grand tot.	2610

A examiner ce tableau, on constate une écrasante supériorité des pays latins. Si on laisse de côté la classe des simples béatifiés, dont le recrutement géographique dépend beaucoup de la fréquence des martyres, on remarquera que, pour les trois autres classes, l'Italie et la France réunies remplissent plus de la moitié du Paradis officiel. La Péninsule Ibérique est mieux placée pour les deux dernières classes que pour les deux premières. Pour les pays d'Europe Centrale, c'est le contraire. Toute la zone marginale de l'Europe (N.E. et S.E.) donne l'impression de ne figurer que par manière d'acquit. Enfin tout l'ensemble du monde non-européen a une proportion très élevée de simples béatifiés, surtout en ce qui concerne le pays de

12. Abstraction faite des 154 béatifiés qui furent canonisés dans la suite et sont donc comptés dans la 3^e classe.

décès. Ce qui s'explique sans nul doute par l'incidence des martyres. La comparaison entre les deux moitiés (A et B) du tableau montre que parmi les pays « exportateurs » de saints (ceux qui en voient naître plus qu'ils n'en voient mourir), les principaux sont l'Espagne et le Portugal ; ils n'ont conservé jusqu'à la mort que la moitié des saints qu'ils ont produits. Les Iles Britanniques, aux périodes les plus anciennes (et ce serait plus manifeste encore si l'étude avait englobé le premier millénaire), et la France, à l'époque moderne, présentent la même tendance en moins accentuée. Les « importateurs » de saints (pays où il meurt plus de saints qu'il n'en naît) comprennent, d'une part, l'Italie, qui a vu mourir un grand nombre de saints « immigrés » par suite de l'attrait exercé par Rome sur certaines catégories fréquemment élevées aux honneurs des autels (fondateurs d'ordres) et, d'un autre côté, la plupart des régions extérieures à l'Europe, comme aussi des secteurs de l'Europe constituant un champ d'action missionnaire pour des pays plus anciennement christianisés.

2. DONNÉES HISTORIQUES

Ce sont les dates qui permettent de situer le saint dans le déroulement chronologique de l'histoire. Parmi ces dates, il en est une, privilégiée : celle de la *mort du saint*. Mais la tradition la plus ancienne ne nous a transmis, en premier lieu, que le jour et le mois, et non pas l'année de cet événement. Il s'agissait en effet d'en célébrer l'anniversaire. Plus d'une fois, pour les époques les plus reculées, l'existence même d'un saint ne nous est certifiée que par la mention de cette mémoire dans les calendriers liturgiques. Pourtant on aurait tort d'en inférer que le jour de la fête d'un saint coïncide toujours avec l'anniversaire de sa mort ou bien avec celui de sa canonisation — hypothèse moins probable encore. Ce qui importe bien plus, c'est de savoir à quelle époque le saint a vécu et, subsidiairement, quand il fut canonisé — peu de temps ou longtemps après sa mort. La détermination des dates de naissance est une entreprise habituellement condamnée à l'échec. Au moins jusqu'au XVI^e siècle, le souvenir de cet événement ne se conservait que par exception. La date en est restée inconnue pour 884 saints sur les 1190 de la première classe et pour 47 sur les 125 de la deuxième. Ce sont surtout les dernières années de la vie terrestre qui sont décisives du point de vue de la sainteté ; pour les martyrs, c'est même ordinairement la seule année de la mort. Bien plus, dans 287 cas le fait du martyre est le seul détail biographique connu.

Le classement par date de décès est donc le plus significatif. On peut regrouper les cas par tranches d'un siècle et il importe de distinguer ici encore les quatre classes de saints, bien qu'elles ne soient pas toutes représentées dans chaque tranche. On obtient de la sorte :

<i>Siècle de la mort</i>	1 ^e classe	2 ^e classe ¹³	3 ^e classe	4 ^e classe ¹⁴	total ¹³
XI ^e	195	31	—	—	226
XII ^e	262	28	1	—	291
XIII ^e	269	32	11	—	312
XIV ^e	180	8	7	—	195
XV ^e	129	5	13	—	147
XVI ^e	155	1	74	90	320
XVII ^e	—	—	49	303	352
XVIII ^e	—	—	19	308	327
XIX ^e	—	—	61	261	322
XX ^e (partie)	—	—	5	93	98

Pour comprendre ce tableau, il faut se rappeler qu'à partir de 1634, en vertu d'une législation nouvelle, la Congrégation des Rites a détenu le monopole exclusif des causes hagiographiques. Celles-ci se déroulèrent dès lors en deux étapes : béatification et canonisation. Toute existence d'un culte public préalable au verdict de la Congrégation devint non un stimulant mais un obstacle dirimant à une proclamation de sainteté. Les causes antérieures jugées par les tribunaux pontificaux de l'époque depuis moins d'un siècle, soit après 1534, furent soumises à révision. Cette révision pouvait englober aussi des causes encore plus anciennes. Ceci explique l'absence complète de personnages simplement béatifiés (4^e classe) et la présence en petit nombre des canonisés par procédure moderne (3^e classe) parmi ceux qui moururent avant le XVI^e siècle ; de même l'absence complète des deux premières classes à partir du XVII^e siècle.

On voit qu'à une double exception près les siècles furent également féconds en sainteté. L'exception concerne le XIV^e et le XV^e siècles, période de crise ecclésiastique bien connue, marquée d'ailleurs par un affaissement démographique notoire, consécutif à la fameuse peste noire de 1348-1350 et aux épidémies qui la suivirent.

Le classement des saints d'après la *date de leur canonisation* n'offre d'intérêt réel que pour les 3^e et 4^e classes. On constate une accélération considérable à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Alors que le nombre des canonisations n'était que de 64 pour toute la période antérieure à 1850, il y en eut

13. Plus 18 saints morts avant l'an mille mais canonisés à Rome après cette date (2^e cl.) et 2 saints de cette même 2^e classe dont on ignore quand ils moururent.

14. Voir note 12.

70 de cette année à 1900, 61 de 1901 à 1950 et déjà 45 rien que pour les 15 années suivantes.

On remarquera aussi combien la géographie des saints canonisés reflète l'intensité du développement et de la splendeur de l'Eglise dans les diverses régions de la chrétienté aux diverses périodes de l'histoire. Au moyen âge, se produit régulièrement un décalage entre l'Allemagne, la France et l'Italie. Les deux tiers des canonisations allemandes se situent entre 993 et 1193, époque d'efflorescence du Saint-Empire; les trois quarts des canonisations françaises se placent entre 1070 et 1250, âge de la floraison monastique et artistique; les deux tiers des canonisations italiennes eurent lieu entre 1150 et 1481, période du développement de la vie communale et des ordres mendiants. On peut noter combien le caractère méditerranéen du catholicisme apparaît en pleine lumière à l'époque moderne, pour s'affaiblir depuis le milieu du XIX^e siècle.

ÉPOQUE DES CANONISATIONS

	1601 -1650	1651 -1700	1701 -1750	1751 -1800	1801 -1850	1851 -1900	1901 -1950	1951 -1967
Italie et Espagne	10	11	18	4	9	23	24	18
Ailleurs	—	3	5	2	1	47	37	27

Parmi les 37 saints venus d'autres pays que l'Italie et l'Espagne et canonisés de 1901 à 1950, 32 sont originaires de France. Ils dépassent donc les Italiens et les Espagnols réunis et témoignent à leur façon du renouveau de prestige chrétien de la France au lendemain de la première guerre mondiale.

Ce sont surtout les béatifications dont le nombre a considérablement augmenté depuis 1851. Maintes fois elles ont concerné des groupes de martyrs morts depuis de nombreuses années. Leur promotion coïncide avec l'expansion missionnaire de l'Eglise. Non moins de 229, sur 252 béatifiés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, étaient morts depuis plus d'un siècle et demi. Pour 426, sur 664 béatifiés de 1901 à 1950, la mort remontait à plus d'un siècle.

Quant à l'écart séparant la date de la canonisation de celle de la mort, l'étude doit être conduite avec précaution. Tout dépend, en effet, du type de procédures en usage. Celles qui passent habituellement par deux étapes sont normalement plus longues que celles qui n'en comportent qu'une. Celles qui exigent un recours à Rome suivi d'un procès en bonne et due forme durent plus que celles où suffit une décision de l'autorité diocésaine. De plus la conjoncture

ecclésiastique ou internationale peut tout bloquer pendant un certain laps de temps. Le calendrier des canonisations connaît des périodes de pointe et des phases creuses, celles-ci correspondant souvent à des années de guerre ou de crise. Et puis, sous le régime actuel, le financement d'une cause très longue, exposée à toute sorte de rebondissements, suppose l'intervention de groupes disposant de fonds importants. Enfin la reconnaissance plus ou moins prompte des miracles peut expliquer pour sa part l'avancement inégalement rapide de la cause.

Le grand public s'imagine souvent que la cause de canonisation la plus rapide de l'histoire fut celle de sainte Thérèse Martin (de l'Enfant Jésus). En fait, morte à 24 ans, en 1897, elle vit sa cause introduite en 1914 ; béatifiée en 1923, elle fut canonisée dès 1925, au terme d'une procédure de 11 ans. Celle de Maria Goretti prit une année de plus : morte en 1902 ; cause introduite en 1938, béatification en 1947, canonisation en 1950. En réalité la cause la plus rapide fut celle de Jean Birndorfer, frère lai capucin, mieux connu sous son nom de religion, Konrad von Parzham, mort en 1894, dont la cause, introduite en 1924, aboutit à la béatification en 1930 et à la canonisation en 1934, donc en dix ans seulement. Ce qui reste vrai de sainte Thérèse de Lisieux, c'est que, sa cause ayant été introduite 17 ans après son décès, elle passa plus vite de son lit de mort à l'auréole de la sainteté.

3. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Parmi la grande variété des caractéristiques démographiques que l'on pourrait envisager, P. Delooz en a retenu quatre, celles dont la documentation permettait une étude valable : le sexe, le milieu familial, l'âge où le saint est mort, son genre de mort. Le premier classement est très facile, à une réserve près¹⁵. Le deuxième est très ardu, même si on se borne à des critères élémentaires tels que le rang du saint parmi ses frères et sœurs et le nombre de ceux-ci. Le troisième est relativement aisé, pourvu qu'on se contente d'une détermination approximative de l'âge. Plus facile encore, le quatrième, qui se ramène à la distinction entre les martyrs et les non-martyrs. Ici nous ne retenons que le premier et le dernier de ces classements.

Les 1190 chrétiens canonisés par les Eglises particulières (première classe) se répartissent en 981 saints et 209 saintes. La prédominance du sexe masculin se retrouve dans chacun des principaux groupes nationaux et à toutes les époques où une procédure locale était en usage ; elle se renforce pour le groupe des martyrs : ceux-ci représentent en effet 20 % des saints et seulement 4,5 % des saintes appartenant à cette première classe. Pour les deux classes suivantes, où il y eut intervention du pouvoir pontifical, l'écart est nettement plus sensible dans la deuxième (111 saints contre 14 saintes) et moindre dans la troisième (190 contre 50). Chronologiquement, c'est

15. Il s'agit de sainte Hildegonde, morte à Schönau en 1188, où elle avait vécu comme moine cistercien sous le nom de Joseph. Voir ce curieux récit dans *AA.SS.*, 2 avril, 780-790.

l'époque allant de 1901 à 1967 qui a connu l'inégalité la moins accusée : 76 contre 30. Signe indubitable de la promotion de la femme dans la psychologie collective contemporaine. Les béatifiés, qui forment la quatrième classe, sont 961 hommes contre 248 femmes. La prédominance masculine apparaît dans tous les groupes, sauf celui des martyrs de Corée. On constate aussi une tendance vers un meilleur équilibre : avant 1901, une seule femme sur dix béatifiés ; depuis lors, une sur quatre. Parmi les canonisés morts au XX^e siècle, 43 % de femmes.

Quant à la répartition des saints selon le *genre de mort*, on distinguera surtout les martyrs des non-martyrs. Ce sont d'ailleurs deux populations dont les caractéristiques diffèrent sensiblement. Voici comment se partagent les différentes classes :

<i>Genre de mort</i>	1 ^e classe	2 ^e classe	3 ^e classe	4 ^e classe ¹⁶	TOTAL
Martyrs	234	16	85	966	1301
Non-martyrs	956	109	155	89	1309

On voit que les deux groupes sont à peu près égaux en nombre. Mais leur distribution est bien différente : les trois quarts des martyrs en sont restés à la béatification, alors que les neuf dixièmes des non-martyrs sont arrivés à la canonisation. D'ailleurs les martyrs appartiennent surtout aux quatre derniers siècles, entre lesquels ils se partagent presque également : 236 au XVI^e, 289 au XVII^e, 287 au XVIII^e, 253 au XIX^e. Avant le XVI^e siècle, leur fréquence était dix fois moindre (en moyenne 29 par siècle). Plus des neuf dixièmes de ces martyrs moururent en Europe ou en Asie (respectivement 622 et 581) ; le Nouveau Monde n'en compte pas plus de 12. La plupart des martyrs constituent des groupes. Depuis 1867 furent béatifiés quinze de ces groupes, dont six comprenant plus de 50 membres : en 1867, 205 martyrs du Japon ; en 1926, 191 de la Révolution française ; en 1929, 136 d'Angleterre ; en 1925, 79 de Corée ; en 1900, 77 annamites et chinois ; en 1955, 56 martyrs de Chine. C'est depuis un peu plus d'un siècle que se font également des canonisations de groupes de martyrs : du Japon, du Canada, de La Brielle en Hollande, de l'Ouganda.

16. Non compris les 154 béatifiés qui furent canonisés dans la suite ; parmi eux il y a 55 martyrs et 99 non-martyrs.

4. DONNÉES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Elles se réduisent pratiquement à partager les saints en « *ecclésiastiques* » et *laïques* et puis à déterminer parmi les premiers la *modalité de leur appartenance* d'Eglise (degré dans la hiérarchie ou dans la famille religieuse). Même la division habituelle de l'état civil entre célibataires, mariés et veufs ne peut donner que des résultats très vagues, puisque, dans la seule quatrième classe, on ignore l'état civil de 200 béatifiés. Aussi ne ferons-nous figurer, pour cette classe, que le total des laïques. Bien entendu, quand il y a lieu, cette répartition se combine avec le partage selon le sexe. On obtient alors le tableau d'ensemble que voici (comme plus haut, ne sont comptés dans la quatrième classe que les bienheureux non encore canonisés).

<i>Catégories</i>	1 ^e classe	2 ^e classe	3 ^e classe	4 ^e classe	total
Papes	10	2	2	1	15
Evêques	185	43	17	19	264
Prêtres	445	40	94	465	1044
Relig. non-cl. et religieuses	316	15	64	180	575
Total « eccl. »	956	100	177	665	1898
Mariés H.	17	9	12
F.	9	2	3
Célibataires H.	26	1	20
F.	22	2	8
Veufs H.	8	—	—
F.	27	5	—
Etat civil inconnu	30	—	13
Total laïques	139	19	56	389	603
Inconnus	95	6	7	1	109
Grand total	1190	125	240	1055	2610

C'est donc bien entendu, et un simple coup d'œil sur les chiffres ci-dessus suffit à nous en convaincre : la « sainteté » est surtout l'apanage des « ecclésiastiques » au sens large¹⁷. Et puisque cette « sainteté » est avant tout le résultat d'une perception collective, il

17. Nous entendons par là que ces « ecclésiastiques » comprennent aussi les religieux non-clercs et les religieuses.

faut en conclure avec l'auteur que « la masse des laïcs perçoit plus de sainteté chez les ecclésiastiques que dans ses propres rangs »¹⁸. C'est si vrai que les quelques laïques qui réussirent quand même à se faire remarquer comme saints, mis à part le cas du martyr (et la proportion de martyrs parmi les saints laïques, surtout parmi les mariés, est nettement plus élevée que parmi les saints ecclésiastiques), doivent ce traitement à un style de vie qui les rapprochait autant que possible de celui des « ecclésiastiques ». Rien d'étonnant : cela découle en droite ligne d'idées courantes sur la perfection évangélique et d'une assimilation mentale de la sainteté résultant de cette perfection avec la sainteté qui fait l'objet d'un culte public. En conséquence, « la sainteté supposait en règle générale des conditions d'existence incompatibles avec le monde »¹⁹. Elle était premièrement l'apanage de l'état religieux.

En effet, qui trouve-t-on parmi ces *laïques élevés sur les autels* ? Reprenons nos quatre classes. Dans la première, ils sont 26 à avoir été mariés, dont 16 non-martyrs. Ceux-ci se répartissent comme suit : neuf membres de familles régnantes ou de très haute noblesse : Vladimir de Kiev (1015), Salomon de Hongrie (1095 ?), David d'Ecosse (1153), Louis IV de Thuringe, mari de sainte Elisabeth (1227), Ferdinand III de Castille (1252), Charles de Blois, duc de Bretagne (1364), Hedwige de Pologne (1399), Robert Malatesta (1432), Amédée de Savoie (1472) ; puis cinq « nobles dames » : Aleth, mère de saint Bernard (1105), Jeanne d'Aza, mère de saint Dominique (1190), Ida de Tuggenbourg (1226), Zedislava Berka (1252), Villana da Botti (1360) ; enfin deux roturiers fort peu connus : Chiarito, qui avait renoncé à la vie conjugale pour mener une vie pénitente et mourut au service des pestiférés (1348), et Louis Morbioli, qui se comporta de même et mourut en saint mendiant (1485).

C'est un tableau fort peu différent que nous offrent les 19 représentants laïques de la deuxième classe. Avec 15 noms, les familles régnantes ou de haute noblesse donnent le ton : Etienne de Hongrie (1038), son fils Emeric (1031), Canut de Danemark (1086), Henri II, empereur germanique (1024) et sa femme Cunégonde (1039), Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre (1066), Canut, prince des Obotrites (1131), Elisabeth de Thuringe (1231), Marguerite d'Ecosse (1293), Hedwige de Silésie (1242), Louis IX, roi de France (1270), Léopold III, margrave d'Autriche (1136), Casimir, prince de Pologne (1484), Hélène de Skövda (1160), Elzéar de Sabran, oncle d'Urbain V (1323). Restent quatre autres noms : deux femmes martyres, Wiborade (X^e siècle) et Godelieve (1070), une pénitente, Rose de Viterbe (1252) et un mystérieux Homobon, marchand de Crémone, marié et pénitent, mort à l'église tandis qu'il assistait à la messe (1197).

La troisième classe compte 56 laïques. Mais plus des deux tiers d'entre eux sont des martyrs du Japon ou de l'Ouganda. Ceux-ci mis à part, restent 17 laïques, 11 femmes et 6 hommes. Une seule, Elisabeth de Portugal, est de famille régnante. Huit autres doivent leur canonisation aux liens spirituels les rattachant à divers ordres religieux, généralement en qualité de tertiaires. Leur vie vertueuse put ainsi être utilement proposée comme modèle de sainteté. C'est le cas de deux tertiaires dominicaines, Catherine Ricci et Rose de Lima, de deux tertiaires franciscaines, Anne-Marie Gallo et Marguerite de Cortone,

18. DELOOZ, p. 340.

19. DELOOZ, p. 375.

sans parler de Catherine Fieschi, soutenue par les capucins. Les jésuites firent également passer deux laïques dans leur sillage, Jean de la Lande et Marie-Anne de Paredes. Quant à Dominique Savio, il bénéficia de l'appui des salésiens. Diverses conjonctures politiques exercèrent une influence favorable sur certaines causes de laïques. Isidore le Laboureur fut proposé par Philippe III d'Espagne, en un temps où les papes désiraient rester en bons termes avec le Roi Catholique. Nicolas de Flue et Thomas More furent de bons atouts pour soutenir le rayonnement du catholicisme en Suisse et en Angleterre. Enfin Jeanne d'Arc fut, comme on sait, canonisée au lendemain de la première guerre mondiale. Restent 4 cas où « la canonisation ne s'explique pas immédiatement par l'intervention d'un groupe facilement repérable » : Mariette Goretti, Gemma Galgani, Germaine Cousin et Benoît-Joseph Labre.

Quant à la quatrième classe, on compte 423 laïques parmi ces bienheureux. Mais avec une écrasante majorité de 411 martyrs. Parmi les 12 restants, une seule femme mariée, Anne-Marie Taïgi, mère de sept enfants, souvent proposée en exemple aux mères de famille, et deux hommes célibataires : un jeune infirme, Nunzio Sulprizio, et un professeur d'université, Contardo Ferrini, dont le nom connut son heure de célébrité dans les rangs de l'Action catholique italienne.

La prédominance des « ecclésiastiques » est donc restée très forte durant de longs siècles : du XI^e au XIII^e, 11 % de canonisés laïques ; du XIV^e au XVI^e, 18 %. Depuis se manifeste une lente tendance à se rapprocher de l'équilibre : 33 % de laïques pour les trois derniers siècles et même 65 % pour la période 1900-1963. Mais ici interviennent les béatifications et canonisations de martyrs, qui connurent un regain considérable au cours des cent dernières années. Si l'on ne tient compte que des groupes où la fréquence des martyrs est peu élevée, la « promotion du laïcat » est encore à ses débuts. Ainsi les 31 saintes canonisées depuis le début de notre XX^e siècle comprennent 27 religieuses, dont 19 fondatrices — les quatre exceptions étant Jeanne d'Arc, Marie-Anne de Paredes, Mariette Goretti et Gemma Galgani. Encore deux de ces quatre eurent-elles un genre de vie semblable à celui d'une personne consacrée à Dieu et la petite Mariette n'atteignit-elle pas l'âge requis pour choisir un état.

A consulter le répertoire des causes pendantes devant la Congrégation des Rites en 1962, on ne constate aucune modification sensible dans la tendance habituelle, bien au contraire : sur 1208 causes introduites, seules 94 concernaient des laïques, contre 102 causes de papes et évêques, 557 de prêtres et séminaristes, 438 de religieux non-prêtres et religieuses. Il faut néanmoins remarquer que les causes de laïques sont souvent collectives et que leur examen peut suivre un rythme plus rapide. Le recul du pourcentage des laïques peut donc n'être qu'apparent. Mais l'invasion du calendrier par les saints laïques n'est certainement pas pour demain.

L'importance numérique du groupe « ecclésiastique » parmi les canonisés et les bienheureux nous invite à examiner de plus près de quoi il se compose. On y remarque d'abord 412 membres du clergé diocésain, assez régulièrement répartis entre tous les siècles,

sauf les XIV^e et XV^e, où ses effectifs diminuent notablement, et le XVIII^e, où ils atteignent un maximum, à cause des martyrs de la Révolution. Jamais, toutefois, sauf au XIX^e siècle, leur groupe ne fut majoritaire parmi les gens d'Eglise. Cet honneur revient aux religieux et religieuses. Mais ici la variété des espèces est considérable. Bornons-nous d'abord aux trois familles les plus nombreuses : la famille franciscaine (285), les fils et filles de saint Benoît (254) et les jésuites (170). Les martyrs, qui sont majoritaires parmi le clergé diocésain, le sont un peu moins nettement parmi les jésuites ; ils forment un groupe compact, relativement moins important parmi les franciscains et surtout parmi les bénédictins. Chronologiquement les bénédictins connurent leur apogée de sainteté aux XI^e et XII^e siècles, après quoi le recul fut rapide (pas un pour tout le XIX^e siècle). Les franciscains parvinrent à leur sommet aux XIII^e et XIV^e siècles ; ils reculèrent ensuite, mais plus lentement. Les jésuites atteignirent leur niveau supérieur aux XVI^e et XVII^e siècles ; chez eux aussi, le recul fut sévère dans la suite.

Après ces trois grands, nous trouvons au classement : les dominicains, les cisterciens, les ermites de Saint Augustin, les chanoines réguliers de diverses obédiences, les carmes et les carmélites, les camaldules, les chartreux, les servites, les ursulines, les prémontrés et les prêtres des Missions Etrangères. Pourtant la plupart des instituts religieux n'y sont représentés que par leur fondateur ou leur fondatrice. Avoir été l'instrument providentiel de la naissance d'un nouveau corps religieux dans l'Eglise est assurément un titre éminent pour accéder aux honneurs des autels, à en juger par le relevé des 140 saints et bienheureux qui se sont signalés de cette façon. En dehors de cette catégorie exceptionnelle, c'est aux fils spirituels du Poverello et de préférence à ceux qui vécurent en Italie que la statistique offre proportionnellement le plus de chances d'être reconnus comme « saints ».